



Collège des Écoles Doctorales  
de Poitiers

## Compte rendu de la réunion du Collège des écoles doctorales du 2 octobre 2020

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni le vendredi 2 octobre 2020 à 9h 30, l'amphi A 101 de l'ENSMA, sous la présidence d'Éric GOJOSSO

Étaient présents : AKERMAN Valérie, ALBERT Vanessa, BAUBE Gilles, BELLATRECHE Ladjel, BERGERONNEAU Sophie, BOUCHON Didier, BRIZAY François, CANEDO-PARIS Marguerite, CORRE Karine, COUPEAU Christophe, EIJSBERG Hendrik, FOURNIER Valérie, GOJOSSO Eric, HALM Damien, HIRECH Khaled, KOKOH Boniface, MERIGEALT Barbara, MICHAUD Isabelle, PINET Nicolas, ROGAUME Thomas, TAILLET Murielle et VERON Audrey.

Étaient excusés : BECQ Frédéric, BOISSIERE Samuel, LE ROUX André, LECESVE Alicia, LEMONNIER Denis, SCHUTZ Rose-Noël et TOUSSAINT Lucette.

### I- INFORMATIONS GENERALES

- Arrivées : M. Gilles BAUBE (DRInnov UP), Mme Valérie AKERMAN (ED SIMME et SISMI à l'ENSMA), Mme Chloé THOMAS à compter du 25 octobre (ED DSP UP)

- L'Université de Poitiers a obtenu le label HRS4R (<https://www.univ-poitiers.fr/charte-europeenne-du-chercheur-luniversite-de-poitiers-labellisee-par-la-commission-europeenne/>)

- Contrats doctoraux 2021 (UP) : les 5 demi-contrats collectivités (4 Grand Poitiers + 1 Grand Angoulême) sont acquis. Le nombre de supports MESRI dédoublés ne sera connu qu'en fin d'année. Le VP Recherche et le directeur du CED réfléchiront à différentes hypothèses avec un double objectif d'efficacité et d'équité entre secteurs doctoraux et feront des propositions aux directeurs d'ED.

Les projets déposés au titre de l'AAP Région devront nécessairement comporter les visas des directeurs d'UR et des directeurs d'ED, faute de quoi ils ne seront pas examinés.

Le visa apposé sur les fiches d'intention ne lie pas les directeurs d'ED qui devront aussi se prononcer sur les projets définitifs. Ils en apprécient la cohérence par rapport à la politique doctorale dont ils ont la responsabilité.

- Bilan des contrats doctoraux (UP) campagne 2020 :

Financement	Nombre
MESRI	19
MESRI / Région	16
Grand Angoulême / Région	1
Grand Poitiers / Région	4
Contrat président	1
ENS	1

Secteur doctoral	Nombre
DSP	5
ICBG	13 + 1 contrat président
SHES	9 + 1 ENS
SPIA	13

- Modalités de soutenance :

Les dispositions de l'arrêté du 21 avril 2020 qui prévoyaient les soutenances à distance prennent fin le 1<sup>er</sup> octobre. Le régime de l'arrêté du 25 mai 2016 est rétabli. Compte tenu de la situation sanitaire, un nouveau texte est en préparation qui devrait faciliter les soutenances en mode « hybride » ou à distance.

- Définition de procédures :

Pour les demandes d'exonération des droits d'inscription formées par des doctorants étrangers directement auprès du service des RI, il est décidé qu'elles devront être assorties d'un avis des directeurs d'ED.

Pour les demandes de transfert d'un doctorant d'une ED du collège à une autre ED du collège, il est décidé que ces demandes devront être assorties d'une lettre motivée du ou des directeurs de thèse, de l'accord des deux directeurs d'UR ainsi que de l'accord des deux directeurs d'ED concernés. Ces derniers pourront se déterminer en s'appuyant sur leur conseil d'ED.

## II- PASSEPORT POUR LA SCIENCE OUVERTE

Présentation de M. Nicolat Pinet, du SCD.

En complément, il est précisé que l'enjeu est de sensibiliser les doctorants, notamment à la faveur des rentrées particulières des ED/secteurs doctoraux. Le guide pratique à l'usage des doctorants sera diffusé à cette occasion par voie électronique. La mise en œuvre du dispositif ne peut être que progressive et doit tenir compte des disparités disciplinaires.

## III- MISE EN ŒUVRE DU LOGICIEL OSE DANS LES ED

Pour l'UP, les ED sont appelées à remplir un formulaire dans lequel elles décriront les formations de spécialité. A défaut, il ne sera pas possible de rémunérer les intervenants. Les difficultés causées par la mise en œuvre de cette prescription étant nombreuses, il est décidé que le VP Recherche et le directeur du CED se rapprocheront des services concernés.

## IV- RENTREE DU CED ET DES ED

La rentrée du CED aura lieu le 16 octobre au matin en visioconférence (**cf. le programme joint**). Les interventions seront limitées à 15 mn afin de conserver à la présentation un tour dynamique. Il n'y aura pas de questions, mais des compléments pourront être apportés au moyen de vidéo/ressources en ligne. Il n'y aura pas de présentation des ED par leurs directeurs respectifs, mais les informations essentielles relatives aux différentes ED apparaîtront dans le diaporama.

Les rentrées particulières auront lieu en présentiel pour l'ED DSP le 16 après-midi, pour l'ED SIMME le 22 après-midi, pour les 3 ED du secteur SHES le 5 novembre, pour les 2 ED du secteur ICBG le 16 après-midi.

Le programme des formations transversales préparé par M. Gilles Baube ayant été diffusé préalablement à la réunion, une discussion s'engage qui porte essentiellement sur l'aspect médiation. Il en résulte un besoin de clarification : la médiation que pourrait réaliser M. Baube est un outil mis à la disposition des ED auxquelles il appartient exclusivement de résoudre les conflits qui surviennent entre encadrants et doctorants.

## V- BUDGET ET GSI RI

Compte tenu de la situation sanitaire, les ED n'ont pu dépenser leur dotation. Elles doivent réfléchir au moyen de le faire en anticipant, si possible, les dépenses de l'exercice 2021.

Les crédits alloués pour 2021 au CED et aux ED sont les suivants :

### CREDITS ECOLES ET COLLEGES DOCTORAUX. CQD RECHERCHE 2021.

80%

Libellé	Total	Attribution budget initial 2021 : 80 %
<b>Collège Doctoral</b>		
Rentrée des écoles doctorales	3 000	2 400
Dotation cotutelles	9 000	7 200
Dotation actions du Pôle Doctoral	5 000	4 000
Actions internationales	3 000	2 400
Fonctionnement du Collège Doctoral et Modules de formation mutualisés	7 500	6 000
<b>Sous Total Collège Doctoral</b>	<b>27 500</b>	<b>22 000</b>
<b>Ecoles Doctorales</b>		
Cérémonie de remise des diplômes de doctorat	26 440	21 152
Dotation SISMI (ED 610)	10 300	8 240
Dotation SIMME (ED 609)	12 700	10 160
Dotation CEGA Théodore Monod (ED 614)	14 900	11 920
Dotation SBS (ED 615)	9 100	7 280
Dotation DSP P. Couvrat (ED 88)	20 000	16 000
Dotation SLPCE (ED 611)	4 500	3 600
Dotation SSTSEG (ED 613)	9 560	7 648
Dotation Humanités (ED 612)	12 500	10 000
<b>Sous Total Ecoles Doctorales</b>	<b>120 000</b>	<b>96 000</b>

La somme de 20 000 euros obtenue au titre du GSI RI en 2020 n'a pu être totalement utilisée pour la mobilité internationale des doctorants. L'exécution n'est que de 5 488 euros (27,5%). A titre de comparaison, 11 360 euros sur 30 000 euros ont été dépensés sur l'aide accordée par la FPU. De leur côté, les labos ont contribué à hauteur de 20 150 et les ED, sur fonds propres, pour 3 981 euros.

Le GSI RI pour 2021 devrait s'élever à 20 000 euros + 6 000 euros pour le FLE. Il ne paraît pas utile, dans le contexte, de demander une augmentation des crédits pour revenir à la dotation antérieure à 2019 qui était de 25 000 euros uniquement affectés à la mobilité doctorale. Les 6 000 euros distraits au profit du FLE pourraient profiter aux doctorants des secteurs ICBG et SPIA. Le directeur du CED proposera une répartition équitable, sur le modèle antérieur, des crédits mobilité.

Des aides à la mobilité pourront être obtenues également dans le cadre de l'alliance EC2U, mais uniquement si des partenariats sont noués avec les Universités de Salamanque, Coimbra, Pavie, Iasi, Jena et Turku.

## **VI- DOSSIER HCERES**

Les dates de dépôt des dossiers sur pelican ont été communiquées par le HCERES en milieu de semaine. Il s'agit du 6 novembre 2020 pour le CED et du 15 février 2021 pour les ED. La brièveté du délai accordé à ce dernier pose problème du point de vue des données statistiques à fournir en annexe. Le CED est dépendant sur ce point des ED. Elles sont invitées à transmettre le plus rapidement possible à Mme Vanessa Albert les chiffres dont elles disposent. Le directeur du CED établira rapidement la liste exhaustive des informations manquantes.

Le dépôt sera opéré par la ComUE.

M. Boniface Kokoh, directeur sortant du CED, présente rapidement le bilan qu'il a réalisé durant le confinement.

Le directeur actuel soumet aux membres du CED l'orientation générale qu'il propose d'imprimer au projet : consolider l'accompagnement doctoral, avec une triple déclinaison. D'une part, il est important de donner plus encore aux directeurs d'ED les moyens procéduraux leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la détermination de la politique doctorale de leur ED. D'autre part, les opérations d'accompagnement des doctorants (formations professionnalisantes, aides à la mobilité...) et d'animation collective (rentrée des ED et cérémonie de remise des diplômes de doctorat) doivent être poursuivies et adaptées, si besoin est, aux circonstances. Enfin, le CED, en partenariat avec le CFD de la ComUE, entend proposer aux encadrants qui le souhaitent un accompagnement. Une rencontre avec les responsables de la ComUE est prévue dès le 7 octobre.

Du point de vue du calendrier, le dossier du CED devra être terminé au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre. Il sera immédiatement transmis pour relecture au VP Recherche de l'UP et au directeur-adjoint de l'ENSMA. Le dépôt sur pelican pourrait être effectif vers les 4-5 novembre.

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'est posée.

En conclusion, le CED unanime rend un hommage amical à M. Boniface Kokoh qui en a présidé les destinées pendant onze années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.